

L'an deux mille dix, le 20 décembre 2010 à 18h, le conseil municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 16/12/2010

Nombre de membres en exercice : 15

Monsieur le Maire : LANDET Jean-Claude,
Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice : PEZ Andrée, POUNT BISET Pierre, CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, GERS Henri, ESCACH Magali, MAZAS Christian, GONCALVES Michel, CASES Françoise, COMBELLES Sylvie, DUBAC Gérard.

Pouvoirs :

Mme COLLAO Hélène → Mme ESCACH Magali,
Mme BOULANGER → Mr GONCALVES Michel,
Mme SIMON → Mme COMBELLES.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Election du Secrétaire de séance : Mr DUBAC Gérard

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 20/09/2010

Monsieur MAZAS ne désire pas prendre au vote car selon lui, le compte rendu ne reflète pas la réalité des débats.

Pour : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, COLLAO H,

Contre : GONCALVES M, BOULANGER J

Abs : CASES F, COMBELLES S, DUBAC G, SIMON B

Mme CASES demande la modification des votes paragraphes 2a – 2b – 2c – 2d – 5

Inscription en section d'investissement de la somme de 1544.19 € en recette (article 4582) et en dépense (article 4581) correspondant au montant du programme cour de ferme 2010.

Pour : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH, COLLAO H, M, MAZAS Ch, CONCALVEZ M, BOULANGER J, CASES F, COMBELLES S, DUBAC G, SIMON B.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Attribution à Monsieur DOUVENEAU Bertrand, Trésorier de Nailloux et Receveur municipal de la commune de Saint-Léon, d'une indemnité de conseil (491.62 €) et d'une indemnité de confection des documents budgétaires (45.73 €).

Pour : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH, COLLAO H

Contre : MAZAS Ch, CONCALVEZ M, BOULANGER J, CASES F, COMBELLES S, DUBAC F, SIMON B.

Cette délibération est adoptée.

Suite à consultation des communes concernées par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Hers Mort Girou », conformément à l'article R212-27 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal de Saint-Léon doit donner son avis sur le dossier de consultation.

Mr Mazas indique que selon lui, ce document n'est pas impartial, car uniquement axé sur les pollutions d'origine agricole.

Pour un avis favorable : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH, COLLAO H, COMBELLES S, SIMON B, DUBAC G

Abstentions : MAZAS Ch, CONCALVEZ M, BOULANGER J, CASES F.

Démission de Madame SIMON Béatrice des commissions

Suite à sa démission, l'assemblée doit procéder au remplacement de Madame SIMON Béatrice en tant que membre des Commissions :

- communication,
- Ecole,
- Appel d'offre,

Et de son poste de déléguée suppléante auprès de la Chambre des Métiers et de la communauté de communes CO.LAUR.SUD

Monsieur le Maire indique que ce courrier de démission sera transmis à la Préfecture ainsi que celui de Mr Ceconato du poste de délégué du CCAS.

Mme Combelles fait la remarque qu'il serait souhaitable lors du remplacement de Mme Simon et de Mr Cecconato, de réfléchir à la composition du CCAS (intégration de structures sociales par exemple).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 20/09/2010, la commune de Saint-Léon a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute-Garonne et de lui déléguer uniquement « le transport des eaux usées, du poste de relevage de Magalou à la station d'épuration de Magalou ».

Par courrier en date du 03/11/2010, Monsieur le Préfet de la Haute- Garonne demande le retrait de cette délibération, car un transfert partiel de compétence d'un des 3 sous modules de l'article 6-2 des statuts du syndicat n'a pas été prévu, et qu'un transfert partiel du réseau de transport des eaux usées ne semble pas répondre à l'objectif de rationalisation des compétences et des périmètres des structures intercommunales, défini par le projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales. Une question a été posée sur l'intérêt de former un employé municipal à l'entretien des stations d'épuration.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur POUNT BISET présente le projet de PLU après l'avis des personnes publiques associées et avant mise à l'enquête publique.

Monsieur le Maire précise qu'un commissaire enquêteur a été nommé par la Préfecture et indique que l'enquête publique pourrait débiter mi janvier 2011.

Durant le débat, des remarques sont émises par Mmes COMBELLES, CASES, Mrs MAZAS, GONCALVES portant sur :

- peu de prise en compte des avis des PPA,
- terres agricoles en zones U ou A,
- développement trop rapide du village,
- manque de réunions et de discussions avant ce projet,
- manque de réflexion et de projections financières / évolution du village et plus particulièrement le financement d'une nouvelle école,
- réapparition de terres en zone U alors qu'elles avaient été enlevées au moment du vote de l'arrêté,
- etc.

Monsieur le Maire précise que des modifications sont encore possibles après l'enquête publique.

a) Panneau sucette à l'entrée de Saint-Léon :

La Sté GASCOM se propose d'implanter un panneau supplémentaire sur la commune à titre gratuit avec fourniture et pose de plans. La mise en place reste à définir.

b) 4^{ème} modification du PLU de Montgiscard :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de donner un avis sur le projet de 4^{ème} modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Montgiscard.

Ce projet de modification du POS concerne l'adaptation du règlement et du plan de zonage en vue de la réalisation de deux projets d'intérêts collectifs : la construction d'une crèche en zone UB du POS, l'implantation d'une déchetterie en zone IV NA du POS.

Pour un avis favorable : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH, COLLAO H

Abstentions : DUBAC G, COMBELLES S, CASES F, GONCALVES M, MAZAS CH, BOULANGER J, SIMON B.

Cette délibération est adoptée.

c) Cimetière de Laval :

En réponse à la lettre de Mme Navarre par laquelle la famille avait refusé l'échange de parcelle proposé et la commune ne voulant pas vendre, le Conseil Municipal propose le renouvellement du bail annuel à la Famille BRUN pour un montant annuel de 20. €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

d) Petite enfance :

La section Enfance & Jeunesse de CO.LAUR.SUD programme une sortie à la neige durant les vacances de février, ceci dans le cadre associatif du Foyer Rural de Nailloux. Après la participation des intervenants CAF, CO.LAUR.SUD et la participation des parents, il est proposé par le biais du CCAS une participation de la commune à hauteur de 50 € par enfant, pour un maximum de 6 enfants sur la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

e) Location et mise à disposition des salles communales de St Léon & Caussidières :

Suite à diverses plaintes de riverains des salles communales, les modalités de prêt de ces salles aux particuliers doivent être révisées.

Monsieur le Maire propose qu'une commission se charge d'étudier un nouveau règlement, cette commission sera composée de : Mme Mrs PEZ A, GONCALVES M, MAZAS Ch, LANDET JC, CAZAUX G.

f) Travaux :

✓ Suite à la réunion qui s'est tenue ce jour même au groupe scolaire, un protocole a été proposé par l'expert de GROUPAMA à la Sté DASSE, le Cabinet ATA et la Sté GECA – MALET : les travaux de raccordement au réseau EU seront effectués par la Sté De BIASI cette semaine et le montant de ces travaux seront répartis entre ces derniers (2 200.00 € HT).

D'autre part, une réunion est prévue le 14/02/2011 à 15 heures pour les travaux du sol de la cuisine ainsi que pour les problèmes de poignées de porte des issues de secours.

Lors de cette réunion, Mr Cuisin (DDEN) a fait remarquer le danger des radiateurs d'appoint situés dans la cantine, qui sont à remplacer par des radiants.

✓ Deux devis ont été fournis pour les travaux de mise en conformité électrique au foyer rural de Saint-Léon :

- Ent. MALBEC : 12 173.00 € HT,
- Ent. CARRIERE : 12 428.00 € HT

D'autres devis doivent être demandés pour ces travaux ainsi que pour les travaux de rénovation de l'extracteur d'air de la cuisine avant envoi au Conseil Général pour une demande de subvention.

Un contrôle annuel des systèmes électricité, gaz, incendie et dégraissage de la haute aspirante doivent être mis en place pour agrément de la salle par la commission E.R.P. (Etablissement Recevant du Public)

En fin de séance, Mr AIT GHERBI donne un compte rendu de ce qui a été pris en charge par le CCAS en cours d'année et des différentes démarches qui ont été faites auprès des administrés.

- 600 repas pris en charge (1022 €),
- tickets CLAE (351 €),
- une personne accidentée a été aidée,
- repas de fin d'année (80 personnes)
- livraison de 60 colis.

Question diverses (posées par Mr Goncalves) :

- où en sont les travaux d'assainissement ?
- problèmes dans le logement de l'école de Caussidières ? l'expertise à l'école de Caussidières sur les problèmes d'humidité est en cours.

La séance est levée à 20 h.

Le Secrétaire de séance,



G. DUBAC

Le Maire,

